

COMPLÉMENTAIRE "ACCIDENT"

Un produit complémentaire "Accident" pour les adhérents (licenciés ou non) du Levallois Sporting Club

- Hospitalisation suite à un accident :
 - Indemnité journalière de 20 euros pendant une durée maximale de 180 jours
 - Versement d'un capital de 1 000 euros lorsque l'hospitalisation excède une durée de 30 jours continus
- Décès Accidentel : 20 000 euros
- Invalidité Permanente Totale suite à un accident : 30 000 euros

CONDITIONS D'APPLICATIONS :

Une franchise de 4 jours est applicable pour la garantie "indemnité journalière suite à hospitalisation accidentelle".

OPTIONS I

Pour une couverture applicable uniquement lors de la pratique du sport dans le cadre du LSC, le tarif par an est de 25 euros.

OPTIONS II

Pour une couverture applicable 24H sur 24H, le tarif par an est de 40 euros .

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE QU'UN EXTRAIT DU CONTRAT ET N'EST DONC PAS EXHAUSTIF SUR LES CONDITIONS D'ASSURANCE ET LES EXCLUSIONS. L'INTÉGRALITÉ DU TEXTE EST DISPONIBLE AU SIÈGE DU LEVALLOIS SPORTING CLUB

FINAXY
GROUP

CRÉATEUR EN SOLUTIONS D'ASSURANCES

ASSURANCE PARTICULIERS

 HABITATION

 SANTÉ ANIMALE
(CHIENS, CHATS)

 VÉHICULES PRESTIGE
& COLLECTION
(AUTOS, MOTOS)

 CHASSE


FINAXY GROUP
5, rue du Général Foy - 75008 PARIS
Tél. : 01 85 56 29 75 - Fax : 01.80.18.86.87
www.finaxygroup.com - contact : szbinden@finaxy.com

Levallois Sporting Club
33 sections sportives
17 000 adhérents

Un club en Or,
• 34 médailles olympiques,
• 192 médailles mondiales,
• 182 médailles européennes.

RETROUVEZ-NOUS SUR

ville-levallois.fr
levallois-sporting-club.fr



INFOSPORT
24 RUE LOUISE-MICHEL
01 47 15 76 00

LEVALLOIS SPORTING CLUB
ASSURANCES



SAISON 2019-2020



INFORMATIONS ASSURANCES DE L'ADHÉRENT

Conformément aux dispositions des articles L 321 et L 331 du Code du sport, adopté suite à l'ordonnance 2006-596 du 23 mai 2006, le Levallois Sporting Club a souscrit auprès des compagnies Tokio Marine Europe Insurance Limited et Allianz, par l'intermédiaire du courtier FINAXY, des contrats d'assurances qui garantissent les risques encourus par ses adhérents, bénévoles, salariés et dirigeants dans le cadre des activités de l'association.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS COUVERTES ?

- La pratique d'activités sportives de l'association :
 - À l'entraînement,
 - En compétition officielle ou amicale,
 - À l'occasion de journées "découverte",
 - Au cours de stages d'enseignement ou de préparation,
 - Au cours de la pratique d'activités complémentaires de mise en forme.

- La participation à la vie du club et notamment à ses activités extra-sportives (fêtes, bals, repas ...).
- Les déplacements nécessaires pour la présence des personnes assurées sur les lieux d'activités.

QUELS SONT LES RISQUES COUVERTS ?

RESPONSABILITÉ CIVILE

Allianz Eurocourtage - Police n° 86.337.811

L'association, en tant que personne morale, les adhérents, salariés, bénévoles et dirigeants du Levallois Sporting Club sont garantis contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'ils peuvent encourir en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à un tiers dans le cadre des activités associatives assurées.

- Dommages corporels, matériels et immatériels : 7 500 000 euros par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis : 750 000 euros par sinistre - Franchise : 300 euros par sinistre
- Dommages immatériels consécutifs à des dommages non garantis : 250 000 euros par année d'assurance - Franchise : 750 euros par sinistre.

PROTECTION JURIDIQUE

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.
- Recours : pour réclamer réparation d'un préjudice (supérieur à 150 euros) subi du fait d'un accident.

DOMMAGES CORPORELS

Selon l'activité choisie, la licence fédérale est incluse ou non dans le montant de la cotisation ; cela est précisé dans l'Info Levallois spécial Pré-inscriptions 2019.

Si vous êtes licencié(e), les dommages corporels subis lors de la pratique de votre discipline sont couverts par l'assurance liée à votre licence. Vos entraîneurs et dirigeants peuvent vous renseigner sur l'étendue des garanties.

Si vous n'êtes pas licencié(e), le Levallois Sporting Club a souscrit une assurance dont les garanties vous sont automatiquement acquises lors de votre inscription, dans le cadre de la pratique de votre sport d'adhésion : **"Individuelle Accident Complémentaire" Compagnie Tokio Marine Europe Insurance Limited - Police n° 35525587.**

Tableau des garanties

Garantie frais médicaux suite à un accident	Vos frais médicaux, dentaires ou d'optique vous seront remboursés.
Garantie décès accidentel	Un capital de 20 000€ sera versé aux ayants droit.
Garantie Invalidité Permanente Totale	Un capital pouvant aller jusqu'à 30 000€ vous sera versé pour faire face à cette nouvelle situation.

Ces indemnités viennent en complément des remboursements versés par la Sécurité sociale et votre régime complémentaire maladie éventuel (Mutuelle).

Les frais de perte de salaire ou de manque à gagner ne sont pas couverts.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Dans tous les cas, il est impératif de remplir au plus vite une déclaration d'accident.

Pour les licenciés, les formulaires sont propres à chaque fédération et sont disponibles auprès de vos entraîneurs ou dirigeants. Ils sont à retourner à l'assureur de la fédération concernée.

Si vous n'êtes pas licencié(e), les formulaires de déclaration d'accident sont à en-tête du Levallois Sporting Club et sont disponibles auprès de vos responsables de sections et des gardiens des installations sportives. Une fois remplie, la déclaration doit être transmise, accompagnée obligatoirement d'un certificat médical de constatation des blessures, à l'attention de :

Mme Nathalie DUFOURT
Levallois Sporting Club
24 rue Louise-Michel - 92300 LEVALLOIS
tél : 01 47 15 76 32 - E-mail : ndufourt@levallois-sporting-club.fr

Signature de l'adhérent

Garanties complémentaires optionnelles

Le Levallois Sporting Club vous propose également deux options de garanties complémentaires payantes (voir détails au dos) auxquelles vous pouvez souscrire par l'intermédiaire du coupon inclus dans ce dépliant. Ces garanties complémentaires s'avèrent être plus que précieuses en cas de pratique d'un sport à risque (escalade, trampoline, sports de combat...).

Le présent document ne constitue qu'un extrait du contrat et n'est donc pas exhaustif sur les conditions d'assurance et les exclusions. L'intégralité du texte est disponible au siège du Levallois Sporting Club.



Demande d'adhésion à une formule de garanties complémentaires facultative

Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville

Situation de famille: Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Autre, précisez
Date de naissance
Nationalité

Profession
Tél domicile Tél bureau
E-mail

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE CHOISIE

- OPTION 1 : 25 euros
- OPTION 2 : 40 euros

Je soussigné(e)
déclare adhérer au contrat souscrit par le Levallois Sporting Club auprès de Finaxy, conformément à ses statuts et à son règlement.

Je demande à bénéficier des garanties aux conditions dont j'ai eu connaissance pour l'option retenue ci-dessus.

Fait à, le

"Lu et approuvé"

Votre contrat d'assurance vous sera adressé dès réception de votre demande d'adhésion.

Bertrand Percie du Sert
Président du Levallois Sporting Club

Pour tout renseignement complémentaire : FINAXY
Tél : 01 85 56 29 75
E-mail : szbinden@finaxy.com